

## Conditions spécifiques aux Gîtes de Groupe

Nos infrastructures sont conçues pour favoriser un **hébergement collectif** respectueux de tous et de l'environnement, dans une ambiance de convivialité, accessible au plus grand nombre. Afin de nous aider à garder et améliorer notre rapport qualité-convivialité-prix, nous vous demandons le respect des quelques consignes et de les transmettre aux membres de votre groupe.

Les séjours commencent à **18h30** et se terminent à **16h30**. Les chambres et étages doivent être libres et accessibles le jour du départ à partir de **13h30**. Il est obligatoire de contacter le gérant **au minimum 5 jours** avant le début de votre séjour pour convenir de l'heure de remise des clefs (à l'arrivée et au départ).

Tout horaire spécifique doit faire l'objet d'une demande préalable.

Un état des lieux est fait en début et en fin de séjour, avec le gérant. Les consommations (eau, gaz, mazout, électricité) sont facturées après le séjour sur base des relevés réalisés avec le gérant.

En fin de séjour, le groupe s'assure de la propreté des locaux (balayage et vaisselle).

Le groupe se munit lui-même de draps de lits ou de sacs de couchage, d'essuies de cuisine et de linge de maison

Merci beaucoup !

Pro fisco, en ce qui concerne la partie mobilière de l'objet du contrat de location et uniquement pour le calcul de la ventilation du produit de la location, il y a lieu de considérer que dix pour cent (10%) du prix de location nuitée par personne par gîte est afférent à la location du mobilier (location mobilière) et que nonante pour cent (90%) du prix de la location nuitée par personne est afférent à la location de l'immeuble (location immobilière).